



## **Déclaration UNSA Ferroviaire sur le point 2 à l'ordre du jour du CSE TER AURA du 29 avril 2021**

Monsieur le Président,

L'UNSA-Ferroviaire, fidèle à ses engagements en faveur des salariés, a validé l'accord relatif à l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD). Au travers de cet accord d'Entreprise, elle a obtenu des avancées supplémentaires pour les salariés SNCF.

Si une grande majorité des garanties obtenues ont été reprises dans le dossier qui nous est présenté aujourd'hui, l'UNSA Ferroviaire souhaite que soient éclaircies les conditions d'application de certaines règles de l'accord, s'agissant de la réduction d'activité :

- Les déséquilibres éventuellement constatés entre agents d'un même roulement ou collectif de travail devront faire l'objet d'une attention sur les programmations et les commandes. Les écarts significatifs constatés devront faire l'objet d'un rééquilibrage sur les mois suivants, pour les agents qui se seraient vu imputer un nombre de journées en APLD significativement supérieur à la moyenne constatée dans leur collectif de travail.
- L'UNSA Ferroviaire attire votre attention sur la distinction opérée parfois entre les réservistes et les agents en roulement. Vous devez prendre l'engagement de veiller, tant que faire se peut, à l'équité entre ces deux populations.
- Par ailleurs, nous souhaitons que soit portée une attention particulière sur les potentiels effets de report de charge de travail sur les salariés en activité totale.
- L'UNSA Ferroviaire souhaite que soit enclenchée dans les meilleurs délais une communication claire à destination de la ligne managériale et des acteurs RH, sur les règles et garanties-clés contenues dans l'accord.
- Enfin et surtout, conformément à l'accord, chaque BU concernée par l'application de l'APLD doit mettre en place trimestriellement un comité de suivi avec les OS signataires, (le 1er devant se tenir courant du mois de Juin) afin de partager sur l'activité partielle de longue durée réalisée sur les trois mois précédents, suivre la réalisation des engagements prévus dans l'accord, et partager sur les perspectives pour les trois mois suivants (sur la base de ce qui est indiqué dans l'annexe 4 du dossier générique). L'UNSA Ferroviaire demande donc la mise en place de ce comité de suivi en plus du point dédié en CSE tous les trimestres.

Je vous remercie